

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DJS 113 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association Sportive Belleville (19e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'Association Sportive Belleville située 20, rue Pailleron (19e) ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe prévoyant l'attribution de la subvention visée à l'article 2 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'Association Sportive Belleville, (X 03946 /2014_04682 / SIMPA 17 879) au 20, rue Pailleron (19e), pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2014.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (Provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, et suivants, sous réserve de la décision de financement.